

Médecin, une profession libérale?



VÉRONIQUE
KÄMPFEN
Rédactrice en chef

ÉDITO

Si vous posez la question à votre entourage de citer spontanément quelques professions libérales, on vous répondra à coup sûr «avocat, médecin, architecte». Si cela est sans doute vrai dans le cas de l'avocat et de l'architecte, rien n'est moins sûr dans celui du médecin. La dernière décision du Conseil fédéral d'instaurer à nouveau un moratoire de trois ans sur l'installation des médecins en cabinet privé empêche justement une profession d'exercer son droit à être libérale. Au lieu de laisser faire les lois du marché (quand il y aura vraiment trop de médecins, ils vont disparaître d'eux-mêmes, car ils n'auront plus assez de patients pour faire tourner leur cabinet), l'Etat essaie par tous les moyens de réguler la médecine de ville. Il est vrai que le cas de la médecine est complexe, du fait de la prise en charge obligatoire de la majorité des frais par des assurances maladies, ce qui introduit un cadre contraignant que d'autres professions libérales ne connaissent pas. A cet égard, il faut cependant rappeler, comme le faisait le Dr Jean-François Luthi dans un récent article, «que la loi accorde aux assureurs le rôle de contrôler l'adéquation des factures et de rembourser leurs clients, mais pas celui de définir la politique de la santé.»

Après un moratoire de dix ans (!) qui s'est terminé au début de cette année, tout le monde pousse des cris d'orfraie au vu du nombre de médecins qui se sont installés en 2012. Quoi de plus normal pour certains spécialistes qui attendaient depuis des années de pouvoir enfin ouvrir leur cabinet. Se mettre à son compte est tout de même le but d'une profession libérale... Bref, au lieu d'anticiper ce mouvement, la Confédération fait semblant de n'avoir jamais évoqué cette possibilité et, ayant pris peur, prise dans le feu nourri de la critique des assureurs maladie, referme l'accès à l'indépendance aux médecins.

La question a fait couler beaucoup d'encre. Ce n'est pas tant le fait que des médecins formés en Suisse puissent ouvrir leur cabinet qui pose problème, mais plutôt la reconnaissance quasiment automatique des diplômes obtenus à l'étranger. La Suisse a toujours été fière – à juste titre – de posséder une des formations en médecine la plus poussée au monde, et voilà qu'elle met sur pied d'égalité des diplômes qui ne correspondent pas au même nombre d'années d'étude et d'exercice pratique en milieu hospitalier universitaire. Permettre à des médecins étrangers de s'installer en Suisse est certes louable du point de vue de la libre-circulation, mais cela l'est moins au niveau de la qualité des soins. Sans parler des patients qui ne savent plus à quoi correspond le titre du médecin qu'ils consultent.

Pour pallier ce problème, plusieurs propositions ont été présentées. L'une est frappée au coin du bon sens. Elle consisterait à obliger les praticiens étrangers de travailler au moins trois ans dans un hôpital suisse avant de pouvoir ouvrir leur cabinet privé. De cette manière, les patients seraient assurés d'être pris en charge par un médecin formé aux exigences helvétiques, connaissant le système médical suisse et ayant fait preuve d'une forte motivation à s'intégrer dans la vie locale. Une autre manière de faire, plus simple mais peut-être moins satisfaisante, serait d'obliger les médecins d'indiquer où ils ont obtenu leur titre. Enfin, il semble également important de laisser la planification médicale aux cantons, qui savent mieux que l'Etat fédéral quels sont leurs besoins en la matière.

Le risque du stop and go (un coup je ferme l'installation à tous les médecins, un coup je l'ouvre à toute l'Europe) est de dégoûter les futures générations d'embrasser la profession de médecin. En effet, si c'est un beau métier, il est aussi extrêmement contraignant, relativement mal payé au vu du nombre d'années d'étude et des lourdes responsabilités qu'il entraîne et peu planifiable, puisque les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas sûrs de pouvoir ouvrir leur

cabinet demain. Résultat: après la pénurie d'infirmières, nous risquons de connaître la pénurie de médecins. De médecins bien formés et motivés, heureux de pouvoir exercer leur profession à leur guise. Comme tout le monde, en somme. ■